

PRET DE MATERIEL « MINI-GOLF »
Fiche d'inscription familiale
2014

Adulte responsable

NOM :
Prénom :
Adresse :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Courriel :

Composition de la famille

Parents :
.....
.....
Enfants :
.....
.....
.....

Caution

Une caution de 50€ doit être versée par famille.
(chèque à l'ordre du Trésor Public)

Le matériel ne pourra être remis à l'un des membres de la famille qu'après inscription et versement d'une caution de 50€. En cas de retard de restitution ou de détérioration du matériel, la municipalité conservera la caution versée.

Chaque famille inscrite pourra emprunter **3 cannes de mini-golf au maximum**. La durée de prêt ne pourra excéder 7 jours consécutifs. Le retour du matériel se fait en mairie le **samedi matin entre 10h et 12h**.

L'utilisation du matériel de minigolf s'effectue sous l'entière responsabilité des parents ; la mairie ne peut être tenue responsable des dommages causés par un usage non approprié du matériel mis à disposition.

A Voinsles, le

Signature